

BULLETIN municipal

Numéro 2 • Décembre 2015



édito

Mairie

157, lieu dit Thévenins
39150 LAC DES ROUGES TRUITES
Tél : 03 84 60 13 10
e-mail : mairie.lrt@wanadoo.fr

Permanences :

Lundi 10h-12h

Jeudi 15h-17h

Samedi 10h-12h

Bibliothèque

Tous les jeudis de 17h30 à 18h
pendant la période d'ouverture du
Club «Les Sapins Argentés» (d'octobre
à juin à la salle polyvalente).

Communauté de communes

1, place de la Mairie
39150 CHAUX du DOMBIEF
Tél : 03 84 60 20 63

Préfecture du Jura

Tél : 03 84 86 84 00
[http : //www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)

Office du Tourisme

7, place Charles Thévenin
39150 ST Laurent en Grandvaux
Tél : 03 84 60 15 25

Centre des impôts

7 T rue Reybert - 39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03 84 41 52 00

Trésor Public

6 rue de l'Industrie - 39400 MOREZ
Tél : 03 84 33 07 37

La Poste

Ouverture du lundi au samedi
de 9h-12h / 14h-17h

Collecte des ordures ménagères

Bacs gris : le mardi
Bacs bleus : le jeudi (semaine impaire)

Déchetterie

Col de la Savine,
Tél : 03 84 33 41 61
Ouverture du lundi au samedi
de 8h15-12h45 / 13h15-17h

Liberté, égalité, fraternité, voici les mots que nous devons toutes et tous avoir en tête après les atrocités que la France vient de vivre. Comment ne pas avoir une profonde compassion pour les innocentes victimes de ces attentats et pour leurs familles. Ces personnes, la plupart étaient jeunes, ont eu la malchance de vivre leur dernière journée en croyant profiter paisiblement d'une soirée de week-end à la terrasse d'un café ou dans une salle de spectacle. Il est difficile de faire la transition avec les actualités de notre village, mais la vie continue malgré tout et la communauté internationale nous a démontré un tel soutien que le pays tout entier doit se relever et faire face.

Dans ces moments où il ne se passe pas une semaine sans qu'une circulaire sur les regroupements ou les fusions, ne nous parvienne nous informant de nouvelles dispositions nationales, nous sommes en droit de nous interroger sur le devenir de nos petites communes rurales.

Nous serons certainement contraints de nous positionner rapidement si nous ne voulons pas être pénalisés par les mesures drastiques prises par l'état et si nous voulons que notre représentativité existe encore.

Plusieurs projets ont été réalisés cette année sur la commune :

- Branchement de la dernière maison non raccordée au réseau d'eau potable,
- Nouvelle méthode de distribution du bois de chauffage,
- Lancement des périmètres de protection des sources,
- Mutualisation des demandes de goudronnage,
- Réfection des différents murs dégradés,
- Création d'un accès handicapé à l'église,





- Préparation de l'accessibilité et de l'aménagement du carrefour de la mairie,
- Démarrage du remplacement des bornes à incendie hors normes
- Organisation d'un festival géré par plusieurs associations,
- Et d'une façon humoristique, nous pouvons dire que le projet "eau" suit son cours. Un historique est fait sur ce bulletin.

Vous le savez certainement, nous avons recruté une nouvelle secrétaire de mairie car Valérie a dû quitter son poste pour des raisons de distance par rapport à son lieu de travail.

Souhaitons la bienvenue à Claude Guyetant qui a pris ses fonctions le 14 septembre. Vous trouverez les nouveaux horaires dans ce bulletin.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël. Vivons et partageons des moments de joie en cette période festive.

Bonne lecture et à très bientôt

Jean Richard



Communes nouvelles

De quoi s'agit-il encore !

Le sujet est vaste, essayons d'y voir un peu plus clair. Mais ces quelques explications ne seront certainement pas suffisantes.

Vous avez certainement entendu parler des groupements de communautés de communes. La grandvallière, dont nous faisons partie n'a pas été concernée "pour l'instant" par cette mesure car nous nous situons au-dessus du seuil de 5000 habitants fixé pour les zones de montagne.

Mais une nouveauté vient d'arriver : les communes nouvelles. A l'échelle en dessous de la communauté de communes, il s'agit de regrouper plusieurs communes entre elles.

Pour faire simple : chaque commune regroupée gardera un conseil municipal, un maire et un ou plusieurs adjoints, suivant des règles précises.

Cette commune nouvelle sera constituée (si la fusion a lieu avant 2020) de la totalité des membres des différents conseils municipaux. Mais, après cette date le nombre de conseillers diminuera. Les maires deviendront des maires délégués et seront adjoints de cette nouvelle entité.

Chaque commune gardera la maîtrise de certains domaines, tels que : l'état civil, l'urbanisme, mais l'administration générale, le budget seront gérés au niveau de la commune nouvelle.

Nous nous rendons compte que l'échelle de la petite commune rurale n'est plus considérée comme valable du point de vue de l'état et que nous serons poussés irrémédiablement à nous inscrire dans cette démarche.

Il faut savoir que des mesures nationales sont déjà prises :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes sera en baisse alors que ce ne sera pas le cas pour les communes regroupées. L'état a repoussé de 6 mois l'octroi des avantages financiers. Cette mesure devait s'arrêter au 1er janvier 2016.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ne sera plus attribuée aux communes isolées.

D'après les textes officiels, il paraîtrait qu'il s'agit d'une démarche volontaire et que rien ne nous oblige à entrer dans ce processus maintenant !

Quels en sont les avantages :

- Arrêt de la perte de dotations. Cela représente une part significative du budget. Ceci impliquerait des abandons de projets, des diminutions de services.
- Représentativité plus importante au sein des structures intercommunales qui, elles aussi, ne feront que grandir. Et c'est peut-être là, le point le plus important car que représentera une seule petite voix au milieu d'un conseil communautaire constitué de plusieurs dizaines de membres ?

Quels en sont les inconvénients :

- Les choses vont trop vite et nous ne sommes pas prêts.
- Ce n'est pas ce que demandent les petites communes qui ont tout pour s'assumer en toute autonomie.
- Les municipalités se sont engagées pour un mandat complet avec un programme bien défini, qui sera par conséquent remis en cause.
- La perte de nos spécificités, de notre autonomie, de la proximité des habitants, et surtout de la gestion budgétaire modifieront totalement des habitudes vieilles de plus de 200 ans. (création des communes le 14 décembre 1789)

Mais, bonne nouvelle : les limites administratives et le nom de la commune resteront.

Ces discussions ne font que débiter et nous reviendrons sur le sujet dans de prochaines communications car c'est de l'avenir et de la place de la commune du Lac des rouges Truites dont il est question.

Jean Richard

Lac des Rouges Truites :

«Un réseau d'eau bientôt insoupçonné»

O n m'a demandé de faire appel à mes souvenirs sur la connaissance des anciennes installations et ouvrages desservant en eau chacun des hameaux de la commune. Il semblerait que dès les années 1920 et probablement avant la «domestication» des ressources en eau ne semblait pas problématique. A ce jour, sur le territoire de la commune nous pouvons encore dénombrer pas moins de 33 sources et ouvrages de captages pour la plupart en bon état de conservation. Parmi ceux-ci, l'un des plus anciens, le captage de la Favière datant de 1867 et qui alimentait jusqu'en 1955 une grande partie des fontaines de Saint Laurent. Dès 1925, la commune de Fort du Plasne a envisagé acquérir 3 sources situées «Aux Prés Ruis» pour renforcer son réseau d'eau et n'a pas ménagé sa détermination ni ses finances pour arriver à franchir au moyen de 2 tunnels, la colline du Cretet et la montagne du Crêt.

A ce jour, ces installations instituent toujours l'alimentation principale de Fort du Plasne. Encore plus audacieuse en 1936, la commune d'Entre Deux Monts a assuré une liaison de 12km de conduite pour desservir ses habitants en venant capter la source de la Fontaine du Bois située aux Martins et toujours en service actuellement.

A ma connaissance pour notre commune propriétaire de 28 sources situées pour la plupart au pied du massif du Mont Noir desservait pas moins de 17 fontaines dont les principales étaient équipées d'un lavoir. Eh oui au Lac des Rouges Truites, on allait faire la lessive au lavoir... les vaches allaient boire éte comme hiver à la fontaine du quartier et cela jusque dans les années 1956-60 où les installations d'abreuvoirs automatiques ont fait leur apparition dans les étables.

Or, je vous laisse imaginer les kilomètres de conduites nécessaires pour alimenter 17 fontaines ayant pratiquement chacune un réseau indépendant.

Après la guerre 39-45, un souffle de modernité et de confort appelait à ce que l'eau arrive dans chaque habitation «sur l'évier», (fini la corvée d'eau à la fontaine). C'est alors dans les années 50 à 56 que la municipalité sous la responsabilité de l'architecte DAVID de Saint Claude a entrepris d'importants travaux de distribution et la création de nouveaux réseaux confiés à l'entreprise MARRON de Valdahon et à l'entreprise MARTINELLA plus spécialement pour la construction des réservoirs de stockage et incendie. A cette époque, la fouille et la pose des conduites fonte étaient entièrement réalisées manuellement par une main d'œuvre constituée d'une trentaine d'ouvriers algériens qui logeaient sommairement dans les chalets désaffectés du Mont Noir et des Martins.

C'est ainsi que des branchements individuels sont arrivés dans chacune de nos habitations et pour cela, plus tard, il a fallu créer la station de pompage du Voisinal qui permettait de remonter l'eau jusqu'au réservoir du Cretet et desservir enfin ce quartier ainsi que celui du Maréchet, inégalement approvisionné. Le Mont Noir restait autonome avec sa propre source et la source de «chez Livonge» pour le Mont Noir de Bise. Les Martins restaient également indépendants avec la construction d'un grand réservoir de stockage et d'incendie alimenté par la source de «la Perrière» assurant la desserte jusqu'à la scierie RICHARD alors que les sources du Goulet se déversaient en continu dans les 3 fontaines encore existantes au bas des Martins.

C'est ainsi qu'à cette époque, l'eau était distribuée dans chaque maison et gratuitement... les temps ont bien changé !

Or, il me faudrait encore de nombreuses pages pour vous décrire les différentes évolutions du réseau (qui coulent de sources à votre robinet !)

Qu'en est-il aujourd'hui ?

De nombreux bruits circulent de longue date... qu'on va manquer d'eau..., que le réseau est très vétuste..., que l'eau n'est pas suffisamment traitée... d'autres se plaindront qu'elle a trop de chlore...

Or, je vous livre la conclusion d'un rapport de 163 pages datant de septembre 2015 établi par un hydrologue agréé et portant sur la qualité de l'eau avant la mise en place des périmètres de protections de 5, de nos meilleures sources qui alimentent la totalité de notre réseau actuel.

«Conclusion : L'eau issue des sources est de bonne qualité bactériologique. Le traitement est efficace. L'ensemble des paramètres analysés est bon. L'eau est de bonne qualité, sauf pour la turbidité qui dépasse occasionnellement la limite de 2 NTU/NFU.»

Jean Pierre Thouverez



BIEN VIVRE



Chiens errants, législation

«J'adore ces gens qu'y ni connaissent rien aux chiens et se permettent de te dire que ton chien devrait avoir une muselière...!»

Tout ça parce que MONSIEUR a confondu un dog argentin avec un pitbull... Faudrait peut-être se renseigner avant !!»

Oui cette personne dit vrai mais la catégorie des chiens reste floue ainsi que la dangerosité de l'animal qui ne correspond pas à une race. Pour le touriste ou le promeneur, il est parfois très contraignant de faire demi-tour ou contourner sur un sentier balisé.

Médor est là en montrant les crocs, le maître n'est pas là... Pas envie de se faire mordre et terminer la promenade à l'hôpital. Ceci est donc un rappel de savoir bien vivre.

Rappel de la loi

Art. L.211-23 du Code rural

Il est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) de la garde ou de la protection du troupeau, s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui

en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (L. n° 2005-157 du 23 févr. 2005, art. 156) sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.



2ème rappel :

Les bons gestes pour un assainissement efficace !

Bien séparer les eaux usées des eaux de pluie en partie privative et ne déverser que les eaux usées au réseau public d'eaux usées (pas de drainage, pas de gouttières, pas de pompe vide cave, pas de siphon de sol en extérieur).

Ne jeter aucun déchet solide dans les cuvettes de toilettes et autres regards accessibles : éliminez-les aux ordures ménagères car ils peuvent obstruer les canalisations et dégradent la qualité des effluents en fermentant dans les réseaux.

Ne jetez pas vos huiles et graisses à l'évier : les graisses solides vont aux ordures ménagères

Ne jeter aucun résidu de produit chimique à l'évier. Les produits toxiques peuvent dégrader les systèmes de traitement en «tuant» les bactéries épuratrices.

Contrôlez régulièrement votre boîte de branchement et nettoyez vos siphons et clapets anti-retour si vous en avez.



**Un bon assainissement =
des cours d'eau préservés
et des coûts maîtrisés**



FESTI'LAC



EXTRAORDINAIRE !

Pas facile de décrire en un seul mot toute l'émotion qui s'est dégagée de cette fantastique soirée !

L'enthousiasme et l'énergie déployés dès le vendredi soir par une trentaine de personnes a donné le ton de cette manifestation.

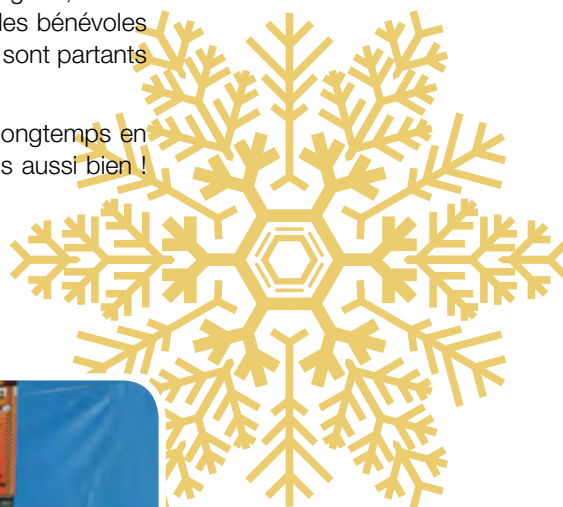
Cela a été une expérience humaine très enrichissante, un moment de partage intense entre bénévoles, artistes et festivaliers.

Rassembler autant de personnes sur ce magnifique site du Bugnon, c'était vraiment beau à voir. Entendre les membres des groupes ou les bénévoles dire qu'ils ont aimé vivre ces moments extraordinaires et qu'ils sont partants pour recommencer et bien cela fait chaud au cœur !

Nous avons tous été marqués et nous garderons ce festilac longtemps en tête mais comment faire mieux l'année prochaine ou du moins aussi bien ! Sacré défi !

En tout cas, Merci à la vie pour ce beau cadeau.

Betty Bailly-Maître





FESTIVALAC



FESTI'LAC

Cette année s'est déroulé, lors du week-end de la fête du village, notre premier festival. Nous n'avons pas eu beaucoup de peine à lui trouver un nom : Festi'lac .

À l'origine de cette soirée, le groupe Alicante, qui voulait rendre hommage à leur ancien membre Rémi Bouvier, décédé il y a 25 ans.

Il y avait également l'envie d'animer le village, de rassembler ses habitants, d'attirer les personnes extérieures, pour passer une soirée avec un maximum d'ambiance et de bonne humeur.

Le projet a été proposé par la commission Animation aux associations du village, et 4 d'entre elles ont accepté de participer : Les Rouges Truites, Country Dance Family, APE du Chatelet, ACCA chasseurs. Nous avons pu compter sur une cinquantaine de bénévoles pour effectuer les différentes tâches nécessaires au bon déroulement et au bon accueil des festivaliers.

Chacune a apporté ses conseils et a participé à l'organisation.

Le groupe Alicante s'est entouré d'un sonorisateur et de trois autres groupes des villages environnants, qui avaient tous à cœur d'animer cette soirée dans la convivialité : Alicante, Cartel, Flag, Little Chief.

De voir une telle affluence pour une première, montre qu'il est encore possible de faire sortir les personnes de chez eux et que nos efforts ont servi à quelque chose. La météo estivale, très rare à cette période, nous a facilité le travail.

Un grand merci à Alicante et aux autres groupes, merci aux associations et à leurs membres, merci à tous ceux qui ont participé à cette soirée en tant que bénévoles ou en tant que festivaliers.

Merci également au domaine du Bugnon, sans ce site en pleine nature, nous n'aurions jamais pu accueillir autant de monde.

Une association est en cours de création pour chapeauter l'organisation. Une deuxième édition de Festi'lac aura bien lieu en 2016, avec la même optique musicale.

Nous comptons sur vous pour perpétuer cette belle ambiance !

A l'année prochaine

Anthony Morel



ÉCHOS DE LA FÊTE PATRONALE :

Les membres de l'association « Les Rouges Truites » ont, cette année, bénéficié d'une météo plus que favorable pour faire de ce dernier dimanche d'août un agréable jour de fête !

La journée avait débuté tôt le matin avec l'ouverture du 9^{ème} vide-grenier qui a été un succès avec 42 exposants pour 232m d'étalage. Il était animé musicalement par le traditionnel orgue de barbarie. Dès la fin de matinée démarrait le concours de bûcherons qui se terminait en fin de journée, avec un public certes un peu moins dense qu'à l'accoutumée. L'après-midi permettait à l'association locale « Country Dance Family » de montrer son savoir-faire sous forme de démonstrations et d'initiations. Malheureusement, les poneys étaient absents pour les enfants, mais ils ont pu quand même se rabattre sur la calèche et la structure gonflable. La restauration du midi a fait le plein, les jambons à la broche étant très appréciés. Les buvettes ont bénéficié du temps splendide pour satisfaire le plus grand nombre des visiteurs.

Un superbe feu d'artifices, offert traditionnellement par la commune et sa municipalité, a clôturé cette belle journée. Il a attiré beaucoup de monde, et au dire de certains il n'avait rien à envier à ceux que produisent des communes plus importantes que la nôtre !

Michel Radouan



Histoire du village

Interview de Mr César Lépeule



César Lépeule nous raconte un bout de sa vie au Lac au travers de différentes petites histoires

Né le 23 novembre 1924, il emménage à la Savine en mars 1929. C'est dix ans après qu'il viendra s'installer aux Martins.



Il nous raconte que bien des choses ont évolué. Ainsi, on allait rarement à St Laurent car tout le monde faisait son pain et élevait des poules et des lapins. On cultivait du blé et de l'orge mais ça ne donnait pas chaque année en raison de la température.

César élevait notamment des moutons, un cheptel de 20 à 30 brebis qu'il faisait saillir par un seul bouc de race Southdown, croisement industriel de l'époque pour améliorer les brebis rustiques. Dans la vingtaine d'agneaux, il castrait les mâles avec une pince et ils ne souffraient qu'au moment où il serrait. Ces animaux étaient destinés à la boucherie de St Laurent ou de Morez mais de temps en temps, il en tuait un lui-même en les assommant un petit coup avant de les saigner.

Les agneaux étaient nourris au lait de leur mère et de nourriture naturelle au pré ou au foin, ce qui en faisait de la bonne viande très appréciée par les algériens qui venaient directement chez lui pour les tuer. Il reçut de nombreux prix notamment à Clairvaux, Arbois et ailleurs dans des concours.

Il arrêta les moutons vers 1980 en raison des risques liés aux chiens des clients de son camping. Il possédait aussi 7 ou 8 vaches laitières et 5 ou 6 bœufs de boucherie.

Il achetait des petits veaux qui tétaièrent ou il ramenait le lait à la coopérative des Martins.

Il y avait 7 producteurs aux Martins, on portait le lait à 7h00 et 19h00, la bouille dans le dos et un bidon dans la charrette qui ne passait pas l'hiver... Plus tard c'est en vélomoteur qu'il fournissait le lait.

César se souvient aussi du tramway ou tacot qu'il prit pour la première fois en 1937 de Foncine le Haut à La Savine car il avait emmené une vache à pied avec ses parents.

Il fit d'autres escapades notamment de la Savine à Clairvaux et de Boujailles dans le Doubs jusqu'aux Martins. Il se souvient des trains à vapeur ou plus tard à fuel (du réseau C.F.V. en voie étroite) équipés d'une petite étrave. Il en passait un ou deux par jour et il y avait du monde à la halte des Martins (gamins et autres), il ne roulait au maximum qu'à 50km/h avec 2 wagons voyageurs plus un de marchandise. Ces lignes étaient le seul moyen d'alimenter des bleds perdus comme Gillois.

Partie intégrante du paysage, le tacot klaxonnait souvent car il n'y avait pas de passage à niveau. Raison pour laquelle la ligne fut détruite en 1942.

César conserve quelques traverses et un rail de cette page qui s'est tournée.

La voie du tramway ne put être utilisée par le trafic automobile car la voie était trop étroite...

Un grand merci à Mr Lépeule de nous avoir fait partager ces quelques instants de vie du Lac qui sont pour lui de très beaux souvenirs.

Laurent Givernaud





○ INTERNET :

Les travaux d'installation du NRA (nœud de raccordement) sont validés et en cours de préparation à proximité de la mairie. Ils devraient débuter durant le premier semestre 2016. La fibre optique sera donc reliée à ce central. La mise en service devrait se faire entre juin et septembre 2016.

NOUVELLE SECRÉTAIRE ○

Nous accueillons Claude Guyetant, notre nouvelle secrétaire de Mairie et nous lui souhaitons pleine réussite dans ce nouvel emploi. Originaire de Meussia, elle partage son temps entre la mairie de Meussia et celle du Lac des Rouges Truites.

Voici les nouveaux horaires d'ouverture au public :

Lundi 10h-12h / Jeudi 15h- 17h / Samedi 10h-12h



○ **PISTES NORDIQUES :** La piste Vtt, ski, pédestre entre le Lac des Rouges Truites et Foncine le Bas est en cours de remise en état. Elle permettra cette année d'assurer la liaison des pistes nordiques avec Foncine le Bas et Foncine le Haut.



○ 11 NOVEMBRE

Cette année encore soleil et douceur nous ont accompagnés pour la cérémonie du 11 novembre.



○ CALENDRIER

17 janvier 2016 :
Repas des anciens

22 janvier 2016 :
Vœux du maire à 19h30
à la Salle des Fêtes





*À l'occasion de la nouvelle année 2016,
le conseil municipal de
Lac des Rouges Truites
vous invite à la présentation des vœux
qui se déroulera à la salle des fêtes
le Vendredi 22 Janvier 2016 à 19h30*

